



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN, LE 21 SEPTEMBRE 2020 À 19 H 30. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE JOSEPH IMBEAULT, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Madame Laurence Martel

Madame Roxanne Caron
Monsieur Romain Bergeron

Sont absents :

Monsieur Claude Lavoie
Madame Huguette Tremblay

Secrétaire d'assemblée :

Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020/09-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2020/09-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2020/09-03

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020.

2020/09-04

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION N° 2020/03-27

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

2020/09-05

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance du mois d'août est transmise à chaque membre du conseil.

2020/09-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2020 (revenus : 1 609 520 \$, dépenses : 1 212 334 \$, conciliation à des fins fiscales : -94 768 \$, excédent : 302 418 \$) soit accepté.

2020/09-07

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 160 670,45 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2020 d'une somme de 37 398,74 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 198 069,19 \$.

2020/09-08

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Les membres ont préalablement reçu le procès-verbal de la Société d'habitation de Ragueneau du 28 juillet 2020.

2020/09-09

CALENDRIER DE CONSERVATION - APPROBATION PAR BANQ

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Ragueneau est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Ragueneau désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Ragueneau n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Ragueneau.



No de résolution
ou annotation

2020/09-10

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020/09-11

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-07 – ADJUDICATION DU REFINANCEMENT

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 2008-07;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution n° 2015/09-12, la municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite refinancer un montant de 81 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été envoyée aux institutions financières suivantes : BNC, BMO, CIBC et Caisse Desjardins de Manic-Outardes, mais que seulement la caisse a répondu;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1- d'accepter la soumission de la Caisse Desjardins de Manic-Outardes aux termes suivants :

ÉCHÉANCES	MONTANTS	TAUX
<i>Solde reporté</i>	81 200 \$	
21 septembre 2021	7 300 \$	1.88 %
21 septembre 2022	7 500 \$	1.88 %
21 septembre 2023	7 600 \$	1.88 %
21 septembre 2024	7 900 \$	1.88 %
21 septembre 2025	8 000 \$	1.88 %
<i>Solde à refinancer</i>	42 900 \$	

- 2- d'autoriser Joseph Imbeault, maire, et Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents s'y rapportant pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Ragueneau.

2020/09-12

RÉFECTION DU PAVAGE RUE DES ÎLES – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'APPEL D'OFFRES – MANDAT À GROUPE CONSEIL TDA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Ragueneau désire procéder à la réfection du pavage de la rue des Îles;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux requièrent les services professionnels pour la conception des plans et devis, la préparation des documents d'appels d'offres, l'estimation des coûts, le suivi des offres et la recommandation d'octroi;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre n° 6661 de Groupe-Conseil TDA de 23 900 \$ pour la conception des plans et devis, la préparation des documents d'appels d'offres, l'estimation des coûts, le suivi des offres et la recommandation d'octroi.

2020/09-13

OFFRE DE SERVICE POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL ACCEO TRANSPHERE EN VUE DE PROCÉDER À DES VIREMENTS BANCAIRES SÉCURISÉS

ATTENDU l'offre de services professionnels de la compagnie PG Solutions pour l'acquisition, l'installation et la formation de la plateforme infonuagique *ACCEO Transphere* visant les comptes payables et les comptes recevables;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquérir la plateforme de paiement infonuagique *ACCEO Transphere* pour la somme de 400 \$ plus les taxes applicables et à signer une entente de trente-six (36) mois pour le coût des transactions mensuelles pour les payables et douze (12) mois pour les recevables.

2020/09-14

ASSOCIATION DU CAMPING MARINA/OUTARDES 2 – ENTENTE DE FIN DE BAIL

CONSIDÉRANT les résolutions nos 2019/05-31 et 2019/06-10 mettant fin au bail reliant la municipalité et l'Association du camping Marina/Outardes 2;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente de fin de bail avec l'association.



No de résolution
ou annotation

2020/09-15

**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN —
APPROBATION DU BUDGET 2021**

Il est proposé par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (revenus : 6 697 772 \$, dépenses : 6 697 772 \$, surplus : 0 \$) pour l'année 2021 soient acceptées. La quote-part de la municipalité s'élève à 144 471,73 \$, soit 3 % de moins que l'an dernier.

2020/09-16

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2020/09-17

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2020/09-18


PÉRIODE DE QUESTIONS

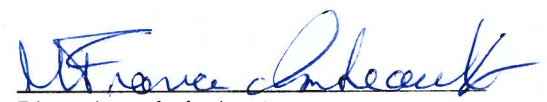
Le président répond aux questions du public.

2020/09-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 10.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

